

Consultations médicales urgentes non vitales dans l'Ouest du Loiret

Faites appel aux Soins Non Programmés !

Un Soin Non Programmé ne relève pas de l'urgence vitale, mais nécessite une consultation médicale dans les 24 à 48h, assurée par un médecin généraliste volontaire du territoire.

Du lundi au vendredi de 8h à 20h

07 88 97 52 33



Consultations pour enfants et adultes



Cet appel vous permettra de bénéficier :

- d'un conseil médical
- d'une consultation si le médecin régulateur estime que c'est nécessaire, pour un motif relevant des soins non programmés



**Pas de renouvellement d'ordonnance !
Pas de certificats médicaux !**

**Le soir après 20h, le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés :
j'appelle le 15**

Je suis orienté(e) par un assistant de régulation médicale

Pas d'urgence :

- Médecin régulateur du 15
- Conseil médical
- Si nécessaire, orientation vers le médecin de garde

Urgence :

- Médecin urgentiste
- Envoi d'une équipe adaptée

Pour toute urgence vitale, je contacte le 15